



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le

ID : 095-219500543-20201204-62_2020-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°62

DATE DE LA CONVOCATION 26/11/2020	L'an deux mille vingt Le quatre décembre deux mille vingt à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 26/11/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 9 Absent(s) : 2 Votants : 10	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY- Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – Isabelle ROBERT. Absent représenté : Monsieur José MATIAS CARVALHO DE MOURA (pouvoir donné à Mme Isabelle ROBERT) Absent : Monsieur Sylvain GUICHARD Secrétaire de séance : Monsieur Alain PIGEONNIER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°62 OBJET : Renouvellement contrat CCD Didier Zezuka et passage à 35 heures	Monsieur le Maire fait savoir que le Contrat à Durée Déterminé de l’agent Communal Monsieur Didier Zezuka prend fin le 31 janvier 2021. Vu le décret IDF-2020-10-23-004 fixant le montant des aides de l’Etat pour les parcours Emploi Compétences sous la forme de Contrat Unique d’Insertion – Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi (CUI-CAE) Vu l’âge de Monsieur Didier Zezuka Considérant que Monsieur Didier Zezuka n’est pas bénéficiaire du Revenu de Solidarité Actif, il n’est pas possible pour la commune de lui proposer un Contrat à Durée Indéterminée si nous souhaitons renouveler un contrat aidé (CAE PEC). Considérant que Monsieur Didier Zezuka a pris ses fonctions en Août 2017 et a donc bénéficié de 42 mois de contrat aidé

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le

ID : 095-219500543-20201204-62_2020-DE

Considérant les conditions du décret portant à 60 mois l'aide du contrat aidé

Monsieur le Maire propose un renouvellement du contrat aidé de Monsieur Didier Zezuka pour une période de 18 mois afin d'atteindre les 60 mois.

Le Pole emploi ne faisant que des conventions de 12 mois, les contrats se feront en deux fois :

- le premier du 01 février 2021 au 31 janvier 2022
- le deuxième du 01 février 2022 au 31 juillet 2022

Monsieur Didier Zezuka effectuera 35 heures hebdomadaire.

Monsieur Didier Zezuka sera rémunéré sur la base d'une rémunération mensuelle de 1 541.70 € brut, en référence de l'indice brut 353, majoré 329, échelon 3 sur le grade Adjoint Technique pour un horaire mensuel annualisé de 151.67 heures.

Après exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Approuve à l'unanimité le renouvellement du CCD à temps plein de Monsieur Didier Zezuka pour les deux contrats.

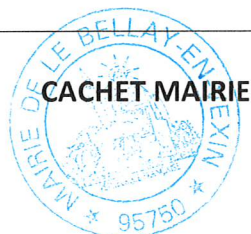
Approuve à l'unanimité la rémunération de Monsieur Didier Zezuka

Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 07/12/2020

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT



Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

